



## **Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme**

### **Programme de travail pour 2008-2010**

**Barcelone, du 12 au 14 décembre 2008**

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU REMDH POUR 2008-2010**  
**Sommaire**

<b>1 Introduction</b>	<b>3</b>
1.1 La situation des droits de l'Homme	3
1.2 Le REMDH	4
<b>2 Réajustement du programme de travail</b>	<b>5</b>
2.1 Concernant la région	5
2.2 Concernant le REMDH	5
2.3 Le programme de travail pour la période de 2008 à 2010	6
<b>3 Activités inscrites au programme</b>	<b>8</b>
<b>3.1 Droits de l'Homme et démocratisation</b>	<b>8</b>
3.1.1 Liberté d'association	8
3.1.2 Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire	9
3.1.3 Droits des femmes, égalité des sexes et généralisation de la parité	10
3.1.4 Éducation aux droits de l'Homme (EDH)	12
<b>3.2 Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains</b>	<b>13</b>
3.2.1 Palestine, Israël et les Palestiniens	13
3.2.2 Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile	14
3.2.3 Droits économiques et sociaux	15
<b>4 Communication</b>	<b>16</b>
<b>5 Soutien des membres du Réseau</b>	<b>17</b>
<b>5.1 Solidarité</b>	<b>17</b>
<b>5.2 Formation</b>	<b>18</b>
<b>6 Sensibilisation et dialogue</b>	<b>18</b>
<b>7 Partenariats</b>	<b>19</b>
<b>8 Organes exécutifs et participation des membres</b>	<b>20</b>
<b>9 Administration</b>	<b>21</b>

## 1. Introduction

Ce document présente le programme du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) pour la période 2008-2010.

Il se fonde sur le « Document de stratégie du REMDH » (2006-2010) adopté lors de la 7<sup>ième</sup> Assemblée générale, tenue à Madrid en 2006, et s'inscrit dans le prolongement du « Programme de travail du REMDH 2006-2008 », adopté au même moment.

Ces documents s'appuyaient eux-mêmes sur une analyse de la situation des droits de l'Homme dans la région et de l'évolution de la thématique droits de l'Homme au sein du Partenariat euro-méditerranéen (PEM), de la Politique européenne de Voisinage (PEV) et de l'Union européenne (UE). Ils s'appuyaient également sur une présentation du REMDH lui-même dans laquelle il exposait sa vision de base, sa mission et ses valeurs.

Le présent document débute par un résumé du Document de Stratégie et du Programme de travail précédent. Il décrit ensuite les actions que le REMDH entend mener pour tenir compte de l'évolution de la situation en 2006 et 2007. Le document expose enfin les différents éléments du programme de travail.

### 1.1 La situation des droits de l'Homme

Dans son Document de stratégie et son Programme de travail, le REMDH reconnaissait que certains progrès avaient été faits en ce qui a trait à la situation des droits de l'Homme dans certaines parties de la région et constatait que les pressions de l'extérieur avaient donné une impulsion aux mouvements en faveur de la démocratie.

Néanmoins, la conclusion globale était que la région reste confrontée à de graves problèmes : guerre et conflits ; violations régulières et systématiques des droits de l'Homme, du droit humanitaire international et des principes démocratiques ; érosion des droits civils et politiques ; problèmes structurels au sein du pouvoir judiciaire ; manque de capacités institutionnelles propres à soutenir des réformes comme la participation des femmes à la vie publique ; exclusion des jeunes de la prise de décisions ; barrières accrues envers les migrations et les échanges humains entraînant de graves conséquences pour les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, etc.

En ce qui concerne le processus de Barcelone, on notait un écart considérable entre les engagements pris en faveur des droits de l'Homme dans la Déclaration de Barcelone et la situation de fait des droits de l'Homme dans la région. Il existe aussi de graves incohérences entre les instruments des droits de l'Homme en place et leur mise en œuvre effective. En fait, à de rares exceptions près, il est difficile de dire que le Partenariat euro-méditerranéen a conduit à une véritable amélioration de la situation des droits de l'Homme dans la région.

Ceci dit, on reconnaissait également que ni l'UE ni les pays du sud de la Méditerranée ne sont des entités monolithiques. Il existe souvent un intérêt sincère et enthousiaste en faveur de la promotion des droits de l'Homme à l'intérieur des États membres de l'UE et entre eux, et parfois également dans le Sud. On constatait aussi que l'UE a fait de réels progrès en ce qui a trait au développement des instruments des droits de l'Homme prévus dans la Déclaration de Barcelone, et que la nouvelle PEV pourrait éventuellement se prêter à la promotion proactive des droits de l'Homme.

Sur la base de cette analyse, le REMDH a décidé de travailler en priorité sur deux sujets d'importance primordiale pour l'avenir de la région, à savoir la question *des droits de l'Homme et de la démocratisation*, et la nécessité de placer les droits de l'Homme et le droit humanitaire au cœur des initiatives prises pour améliorer la *sécurité des êtres humains*.

Le Réseau a défini les points stratégiques permettant de traiter de ces questions<sup>1</sup>, à savoir :

- Concernant les droits de l'Homme et la démocratisation :
  - Liberté d'association
  - Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire
  - Droits des femmes et généralisation de la parité
  - Éducation aux droits de l'Homme et initiatives en direction des jeunes
- Concernant la sécurité des êtres humains :
  - Conflit au Moyen-Orient
  - Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
  - Droits économiques et sociaux

Les membres du REMDH ont par ailleurs convenu qu'exercer une influence sur les instruments des droits de l'Homme du PEM, de la PEV et de l'UE pourrait être un bon moyen de produire des résultats positifs sur le terrain en faveur des droits de l'Homme.

## 1.2 Le REMDH

En ce qui concerne le REMDH lui-même, l'Assemblée générale jugeait que sa mission était de promouvoir et de renforcer les droits de l'Homme et les réformes démocratiques dans le cadre du processus de Barcelone et des structures de coopération entre l'UE et le monde arabe. Enraciné dans la société civile, le Réseau devait s'efforcer de développer et de consolider les partenariats entre les diverses ONG, de disséminer les valeurs rattachées aux droits de l'Homme et d'accroître ses capacités dans ce domaine.

Dans cette optique, la vision du REMDH serait de devenir un forum régional des ONG des droits de l'Homme et une source majeure d'expertise dans la région, qui devait se consacrer à susciter une prise de conscience sur les droits de l'Homme et les réformes démocratiques.

Aussi l'Assemblée générale a-t-elle placé le travail en réseau au cœur de l'identité du REMDH, dont la mission était de rassembler des ONG et des initiatives souvent éparées au sein d'un cadre régional commun consacré aux droits de l'Homme.

L'AG a également estimé que la création et le travail de groupes de travail thématiques composés d'organisations membres devaient constituer une approche essentielle pour le REMDH, dans la mesure où l'expérience passée et diverses évaluations indépendantes avaient démontré que les groupes de travail favorisent :

- un sentiment d'appropriation des participants envers le REMDH ;
- la capacité des participants à travailler sur les droits de l'Homme grâce à l'amélioration des connaissances et des apprentissages, ainsi qu'à la mise en commun des méthodologies ;
- les nouveaux contacts et partenariats ;
- la capacité à évoluer dans un contexte régional, en relation notamment avec les instances intergouvernementales, et à réagir, par exemple, aux changements intervenus dans la région, et à fournir des apports structurés au PEM, à la PEV et à l'UE ;
- la compréhension interculturelle ;
- la coopération entre le Nord et le Sud.

L'AG a décidé de développer davantage les groupes de travail dans les domaines mentionnés ci-dessus et a proposé des projets précis dont la réalisation permettrait à chaque groupe de structurer son travail tout en disposant du temps et de l'espace nécessaires pour développer sa propre dynamique interne et externe.

---

<sup>1</sup> En se fondant sur une analyse des initiatives en cours dans la région, de façon à éviter la duplication.

Ces activités de travail en réseau devaient être soutenues par des activités de lobbying auprès des institutions du PEM, de la PEV et de l'UE, par des efforts en vue de créer des partenariats au-delà de la communauté des droits de l'Homme, ainsi que par des actions de soutien et de solidarité lorsque des membres du Réseau ou leurs activités sont menacés – y compris par une collaboration étroite avec la Fondation euro-méditerranéenne pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH).

## **2. Réajustement du programme de travail du REMDH**

Dix-huit mois après l'adoption du Document de stratégie et du Programme de travail du REMDH, plusieurs des points mentionnés plus haut demeurent valables. Toutefois, des changements importants sont intervenus dans la région et à l'intérieur même du REMDH, et il est indispensable d'en tenir compte au début d'un programme de travail qui s'étend sur les trois prochaines années.

### **2.1 Concernant la région**

Depuis l'Assemblée générale du REMDH, tout espoir de renouveau en matière de démocratie dans les pays arabes semble devoir être abandonné, et le discours en faveur des droits de l'Homme a perdu beaucoup de sa vigueur. Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, la société civile est prisonnière de tensions politiques qui la dépassent. Cela est dû d'abord à la situation qui règne en Irak (et aux indices selon lesquels les États-Unis, pour se débarrasser du problème, sont prêts à accepter des compromis avec les régimes arabes en place) ; aux tensions croissantes entre les États-Unis (et leurs alliés arabes) et l'Iran ; et aux effets conjugués de divers facteurs comme la dégradation de la situation en Israël-Palestine, la vigueur renouvelée des mouvements islamistes et la « lutte contre le terrorisme ».

La situation au Liban, en Syrie et en Jordanie est dans une large mesure conditionnée par un conflit régional plus large, y compris la situation en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, à la faveur duquel des régimes comme ceux de l'Égypte, de la Tunisie et de l'Algérie ont pu se durcir, au détriment de la démocratie et des droits de l'Homme.

Le respect des droits de l'Homme est en perte de vitesse dans la région EuroMed depuis 2006. A cet égard, la réponse apportée à la crise des réfugiés et à l'augmentation des flux migratoires – le déplacement de 1,7 million de réfugiés irakiens ; la situation douloureuse des réfugiés palestiniens ; les violations des droits de l'Homme subies par les réfugiés soudanais en Égypte et par les demandeurs d'asile et les migrants sub-sahariens en Afrique du Nord – est préoccupante. A de rares exceptions près, une bonne part de l'Europe a réagi à ces événements sur le terrain en criminalisant de plus en plus les migrants sans papiers et s'est efforcée d'éviter ses propres responsabilités en externalisant la protection des migrants forcés par des mesures d'interception en haute mer, des contrôles aux frontières et autres mesures du même genre.

Depuis deux ans et demi, la société civile éprouve une déception grandissante à l'égard de l'UE, qui se pose en défenseur des droits de l'Homme et de la démocratie mais semble incapable de mobiliser les moyens politiques et les initiatives susceptibles de sortir la région de la tourmente.

Le silence presque total qui a entouré la question des droits de l'Homme au Sud de la Méditerranée lors du lancement du « processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » le 13 juillet 2008 a contribué encore davantage à cette déception au sujet du rôle que joue l'UE dans la région.

En outre, même si la PEV fournit effectivement de nouveaux instruments et de nouvelles possibilités techniques pour promouvoir les droits de l'Homme, les derniers plans stratégiques au plan régional et national, ainsi que les programmes indicatifs nationaux, se contentent de conforter les régimes actuels plutôt que de contester l'écart qui existe entre leurs pratiques actuelles et leurs engagements envers les droits de l'Homme et les principes démocratiques.

## **2.2 Concernant le REMDH**

Le REMDH est occupé depuis le début de l'année 2006 à mettre en œuvre son programme de travail grâce à un processus inclusif et participatif, tout en prenant une notable extension en matière d'organisation et de personnel.

Dans les premiers mois de 2006, le Comité exécutif a rédigé un projet de document stratégique et de programme de travail, et l'a présenté à son Assemblée générale au mois de mai. L'AG a approuvé ces documents, et le REMDH a par la suite lancé un appel à participation à ses différents groupes de travail, en fixant des critères d'admission clairs et transparents. A la fin de l'année 2006, environ 90 défenseurs des droits de l'Homme participaient activement aux travaux des groupes de travail du REMDH sur la liberté d'association, la justice, l'égalité hommes-femmes, l'éducation aux droits de l'Homme, la Palestine, Israël et les Palestiniens, et les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile (le REMDH envisageait également la possibilité de créer un groupe de travail sur les droits économiques et sociaux), produisant des rapports et des initiatives de sensibilisation tout en générant des synergies et de nouvelles rencontres. En même temps, le REMDH ouvrait des antennes en Jordanie et au Maroc (en plus de son bureau de Bruxelles) et organisait des séminaires de formation et des réunions publiques sur la PEV dans les pays du Sud de la Méditerranée.

En bref, la préoccupation essentielle du REMDH a été de mettre en place des structures durables, à long et à moyen terme, pour consolider sa participation et ses activités.

Toutefois, cette démarche prioritaire, assortie du lancement de projets spécifiques au sein de chaque groupe de travail, signifiait que le REMDH ne pouvait réagir que dans une faible mesure aux questions d'actualité et aux préoccupations de ses membres ; même chose en ce qui concerne la communication de ses positions et de ses activités au monde extérieur. L'accent mis sur la gestion des projets et des groupes de travail risquait de compromettre la cohérence et la vue d'ensemble.

Le REMDH croit que le travail à moyen et à long terme et les activités entreprises par les groupes de travail doivent être poursuivis et renforcés en 2008, 2009 et 2010. Ils fournissent une contribution aux droits de l'Homme et appuient le travail qui se fait à cet égard au moment même où, de plus en plus, ces droits sont en butte à des attaques. De plus, ces travaux apportent au REMDH une valeur durable et aident les organisations des droits de l'Homme à consolider leurs capacités dans le domaine qui est le leur. Les groupes de travail ont besoin de temps pour grandir et se développer, et ils le méritent bien, afin de montrer de quoi ils sont capables au cours des années à venir.

Cependant, le REMDH souhaite aussi corriger les défaillances identifiées et adapter son travail à l'évolution de la situation politique.

## **2.3 Le programme de travail pour la période de 2008 à 2010**

Les événements qui se sont déroulés depuis un an posent un défi aux défenseurs des droits de l'Homme de la région, qui se battent pour trouver des stratégies adéquates.

A cet égard, le REMDH tiendra à la fin de l'année 2008 sa 8<sup>ième</sup> Assemblée générale, et l'un des principaux points à l'ordre du jour sera une discussion sur la marche à suivre face à la déception croissante ressentie à l'égard de l'Europe et à la marginalisation du discours droits de l'Homme dans le Sud

Le REMDH estime que le choix de la démocratisation et de la sécurité des êtres humains dans la région EuroMed reste valide comme objectif de travail prioritaire. C'est pourquoi il entend poursuivre ses activités dans les domaines actuels : liberté d'association ; justice ; égalité hommes-femmes ; éducation aux droits de l'Homme ; Palestine, Israël et les Palestiniens ; migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; et droits économiques et sociaux.

Il suggère de donner une plus grande cohérence à ce travail en mettant davantage l'accent sur les rapports entre le développement de la démocratie et la protection des êtres humains dans le champ de travail thématique du REMDH, d'une part, et les politiques du PEM, de la PEV et de l'UE, d'autre part. On s'attend à ce que ces synthèses aideront les organisations de défense des droits de l'Homme – et, espérons-le, les décideurs politiques – à donner une dimension stratégique à leur travail par rapport aux politiques euro-méditerranéennes.

Le REMDH a également suggéré d'entreprendre l'examen d'autres avenues pour la démarche de sensibilisation dans la région, qui vient s'ajouter au travail du REMDH sur l'UE, par exemple en cernant la valeur ajoutée du Réseau, en se penchant sur les priorités internationales comme celles des instances onusiennes des droits de l'Homme ou d'instances régionales comme la Ligue arabe.

Le REMDH étudiera également les moyens de promouvoir le rôle des jeunes et d'accentuer leur présence et la visibilité de leurs contributions et de leur intérêt envers l'action dans le domaine des droits de l'Homme.

Enfin, le REMDH s'efforcera d'améliorer sa capacité à traiter des questions à court terme, en allégeant la charge des groupes de travail tout en leur accordant davantage de temps et de moyens pour répondre aux préoccupations immédiates et aux campagnes des membres du Réseau et des autres ONG des droits de l'Homme. De plus, il accroîtra ses activités de solidarité ainsi que la capacité du Réseau et des groupes de travail à réagir aux circonstances en fournissant régulièrement au Réseau des résumés sur l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans la région.

Les pages qui suivent énumèrent les différentes tâches inscrites au programme de travail du REMDH et dressent la liste des activités prévues pour les trois prochaines années.

Ce programme de travail a essentiellement pour but de donner corps à la stratégie du REMDH<sup>2</sup>, tout en l'adaptant aux développements constatés dans la région depuis l'adoption du document stratégique. Il vise :

- à renforcer la capacité des membres du REMDH à promouvoir et protéger les droits de l'Homme au niveau local et régional au moyen d'interventions stratégiques dans les domaines suivants :
  - Droits de l'Homme et démocratisation :
    - Liberté d'association
    - Justice
    - Droits des femmes
    - Éducation aux droits de l'Homme et initiatives en direction des jeunes
  - Sécurité des êtres humains :
    - Conflit du Moyen-Orient
    - Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
    - Droits économiques et sociaux
- à utiliser et surveiller les instruments de l'UE, de la PEV et du PEM pour les droits de l'Homme et la démocratisation chaque fois que possible, et à accroître l'aptitude des membres du Réseau et des ONG locales à agir de manière critique dans ce domaine ;
- à développer les instruments de soutien aux membres du Réseau dans le domaine de la solidarité et de la formation ;
- à entreprendre et à stimuler le travail en réseau et la formation de partenariats, au-delà du Réseau lui-même, au niveau régional et local ;

---

<sup>2</sup> Cf [www.euromedrights.net](http://www.euromedrights.net)

- à intéresser les médias au travail du REMDH et de ses membres ;
- à susciter et à stimuler les discussions et les débats portant sur le développement général de la région et sur les stratégies susceptibles d'apporter des réponses ;
- à maintenir et à développer un niveau élevé d'appropriation des activités du REMDH par ses membres, et à assurer également la pratique des normes de transparence et des principes démocratiques au sein des organes exécutifs et de l'administration du Réseau. Ce qui inclut l'intégration systématique du genre (parité hommes-femmes) dans toutes les activités du REMDH.

Une évaluation du travail du REMDH par un organisme extérieur aura lieu tout en mettant en œuvre des activités qui aideront le REMDH à se réajuster et à renforcer son action au besoin.

### 3. Activités inscrites au programme

#### 3.1 Droits de l'Homme et démocratisation

##### 3.1.1 Liberté d'association

###### Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est la mise en œuvre effective des valeurs rattachées aux droits de l'Homme et des normes internationales relatives à la liberté d'association dans la région EuroMed.

*L'objectif général* est de permettre à la société civile de se donner les moyens de surveillance, de compétence et d'action dans le domaine de la liberté d'association, de façon à susciter des modifications des lois si nécessaire – en particulier dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée – et par extension, à conduire à des réformes démocratiques.

*L'objectif à court terme* est de poursuivre les efforts pour établir un instrument dont la société civile de la région puisse se servir pour surveiller la liberté d'association et, grâce au travail en réseau, pour travailler sur cette question dans les zones d'intervention respectives des organisations. Un objectif à court terme est aussi de soutenir les actions en cours et les campagnes menées par nos membres ou nos partenaires sur la liberté d'association, tout en sensibilisant l'opinion et les médias sur le sujet.

###### Contexte

La liberté d'association est un facteur-clé pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, car elle assure la dignité des individus en leur permettant de participer pleinement à la vie de la société. Elle revêt une importance cruciale pour le développement des institutions démocratiques : pluralisme politique, syndicats, société civile, etc., et pour permettre aux défenseurs des droits de l'Homme de promouvoir la culture des droits de l'Homme. Elle est un indicateur du développement de la démocratie et du niveau de la répression à laquelle sont exposés la société civile et les défenseurs des droits de l'Homme. Il est donc important qu'elle occupe une place de choix dans les priorités de la société civile.

Le REMDH a mis en place un groupe de travail sur la liberté d'association, et deux rapports sur la liberté d'association ont déjà été publiés, dans lesquels on trouve notamment des indicateurs permettant de mesurer les progrès ou les reculs en la matière au niveau national, ainsi que des recommandations concrètes. Les rapports sont rédigés par le groupe de travail lui-même, qui s'emploie de plus en plus à surveiller les nouveaux développements dans la région et à appuyer le travail des ONG locales.

###### Activités

Le projet permettra de suivre les actions en cours de la façon suivante :

1. en rédigeant des rapports annuels sur la liberté d'association, dans la loi et dans la pratique – y compris des propositions de moyens ou d'indicateurs pour mesurer les progrès ou les reculs en matière de



liberté d'association; ces rapports ont pour objet de rappeler aux décideurs politiques, aux ONG et aux médias la nécessité d'attacher une importance prioritaire à la liberté d'association ;

2. en organisant des réunions du groupe de travail à l'intention des membres du REMDH et de personnes-ressources dans les pays arabes et la région EuroMed, dans le but de favoriser le développement de réseaux régionaux. À cet égard, le REMDH entrera en contact avec d'autres initiatives régionales et locales dans la région ;
3. en développant sur le site du REMDH une section consacrée à la liberté d'association ;
4. en diffusant les résultats de ses activités de surveillance auprès des médias, aux groupes de la société civile et aux gouvernements, tout en soutenant les activités et les campagnes en cours de la société civile.

### 3.1.2 Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire

#### Objectifs

*Le cadre droits de l'Homme de cette activité prévoit la mise en place d'un pouvoir judiciaire indépendant et impartial au Sud et à l'Est de la région EuroMed en se fondant sur les normes internationales relatives aux droits de l'Homme.*

*L'objectif général est la consolidation des réseaux et des groupes d'acteurs dans les sociétés du Sud et de l'Est de la Méditerranée pour leur permettre d'exercer sur le système judiciaire une influence en faveur des réformes.*

*L'objectif à court terme est de développer davantage et soutenir des espaces favorisant des débats libres entre les acteurs clés au sujet de l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, de façon à soutenir les processus et les initiatives en faveur de la réforme.*

#### Contexte

Les systèmes judiciaires des pays du Sud de la Méditerranée souffrent aujourd'hui d'un déficit. Dans la plupart des cas, les magistrats ne remplissent pas leur rôle selon les principes de la primauté du droit, ils sont sur le plan institutionnel les alliés du pouvoir en place et jouent un rôle complémentaire à celui de la police en réprimant les droits et les libertés fondamentales.

Il existe à cet égard un cercle vicieux qui fait que le système judiciaire aide à maintenir en place les régimes autoritaires et non démocratiques alors que ces mêmes régimes s'efforcent par tous les moyens d'empêcher le pouvoir judiciaire d'accéder à une plus grande indépendance. Dans ce contexte, le développement d'espaces pour le libre débat d'idées entre la société civile, les avocats, les magistrats et autres acteurs sur les questions relatives à l'indépendance et à l'impartialité du judiciaire est une façon d'aller de l'avant.

Le REMDH a initié un processus en vue d'appuyer un échange d'idées sur la réforme du pouvoir judiciaire dans la région. Il a organisé avec succès des séminaires au Maroc, en Jordanie, au Liban et en Tunisie (hors frontières), suivis par des juges, des avocats, des représentants d'ONG et d'instances gouvernementales. Dans chacun des pays cités, des experts ont rédigé des rapports sur la question de l'indépendance et de l'impartialité du pouvoir judiciaire afin de fournir une vue d'ensemble de la situation et de recommander des initiatives de réforme au niveau national.

Le REMDH a également mené une étude sur les initiatives de réforme entreprises dans la région par les gouvernements et les institutions intergouvernementales (EU, PNUD, Banque mondiale, etc.). Les rapports nationaux et l'enquête régionale ont été présentés lors d'un séminaire régional qui a eu lieu à Bruxelles au début de 2008.

Enfin, le REMDH, de concert avec d'autres organisations internationales, a suivi attentivement les efforts de magistrats arabes (sur l'initiative de juges égyptiens) pour créer un syndicat arabe indépendant des juges, et estime qu'il est très important d'appuyer cette initiative.

### Activités

Le REMDH estime qu'il a pu mettre en marche un processus prometteur sur la question de l'indépendance et de l'impartialité du pouvoir judiciaire, qu'il importe de consolider et de développer. En conséquence, les activités proposées visent à l'extension et au suivi des initiatives en cours :

- en organisant des rencontres au niveau national en Égypte et en Algérie, sur le modèle de celles qui ont eu lieu au Maroc, en Jordanie, au Liban et en Tunisie. Ces rencontres auront pour but de stimuler le débat sur l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, et aussi de promouvoir la rédaction d'un rapport national sur cette question ;
- en organisant, là où c'est possible, des séminaires de suivi dans les pays visés pour présenter les rapports nationaux et les recommandations de réforme ;
- en assurant la promotion et le soutien des efforts visant à établir un syndicat arabe des juges *inter alia* en invitant les magistrats impliqués dans ces activités à participer aux séminaires en question et en leur permettant par d'autres moyens de rencontrer leurs collègues des pays arabes en vue de préparer la création de ce syndicat ;
- en organisant deux fois par an des réunions régionales du groupe de travail sur le système judiciaire, dans le but d'assurer la coordination des parties prenantes dans ce processus, de développer des synergies entre les diverses activités, et de mettre en place et soutenir une perspective de la société civile régionale axée sur l'évolution du domaine de la justice. On mettra plus particulièrement l'accent sur la question de la justice et des mesures antiterroristes et sur les rapports entre le Nord et le Sud de la Méditerranée à cet égard ;
- en confiant au groupe de travail la tâche d'explorer la possibilité de créer plusieurs équipes d'observation des procès qui suivront de près les procès les plus représentatifs de la situation des systèmes judiciaires de la région. Ces missions d'observation joueront un rôle important en servant de mécanismes de protection, en stimulant des débats sur le pouvoir judiciaire et en consolidant les capacités de la société civile en matière de surveillance du pouvoir judiciaire.

### 3.1.3 Droits des femmes, égalité des sexes et généralisation de la parité

#### Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est la mise en œuvre des valeurs rattachées aux droits fondamentaux et des normes internationales relatives aux droits des femmes, et la réalisation effective de l'égalité des sexes dans la région euro-méditerranéenne, de sorte que les hommes et les femmes puissent jouir des mêmes droits et participer sur un pied d'égalité au développement de leurs sociétés.

L'**objectif général** est de permettre aux principaux réseaux et groupes d'action de la société civile de la région EuroMed de surveiller attentivement les politiques de l'État liées au processus visant à la réalisation de l'égalité des sexes dans le contexte du processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, et de la Politique européenne de voisinage dans la région EuroMed, et d'intégrer activement et systématiquement la dimension genre (parité hommes-femmes).

Les **objectifs à court terme** consistent à :

- améliorer encore davantage la connaissance de la généralisation de la parité et la capacité des ONG à l'intégrer à leur travail au quotidien ;
- encourager encore davantage la coopération entre les réseaux et les organisations de défense des droits des femmes et des droits de l'Homme pour promouvoir la parité à l'intérieur même de leurs organisations ;

- *accentuer encore davantage la sensibilisation à la discrimination entre les sexes dans la région et suivre les politiques publiques à cet égard, en particulier le plan d'action d'Istanbul sur le « Renforcement du rôle des femmes dans la société ».*

## **Contexte**

La parité hommes-femmes et sa généralisation constituent un autre élément-clé de la démocratie. Il n'existe pas de droits « de l'Homme » sans droits des femmes, et il en peut y avoir de réforme démocratique sans égalité des sexes et abandon des discriminations. Les droits des femmes ne peuvent pas progresser si le discours relatif aux droits de l'Homme ne porte pas indifféremment sur les hommes et les femmes. Plusieurs rapports soulignent les écarts considérables qui existent entre les normes des droits de l'Homme et les réalités que vivent les femmes dans la région EuroMed.

En même temps, les organisations de défense des droits des femmes se sont avérées des groupes de la société civile qui sont actifs, innovants et efficaces en termes de travail en réseau, de sensibilisation de l'opinion et d'éveil des consciences, et plusieurs initiatives existent au niveau régional. Toutefois, la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes souffre de la non-intégration des questions concernant les droits des femmes dans les activités générales en faveur des droits de l'Homme et les activités de la société civile. Ces questions sont le plus souvent débattues uniquement par des femmes, et les réseaux de femmes vivent séparément des réseaux des droits de l'Homme plus généraux, qu'ils aient ou non une existence formelle. C'est pourquoi des initiatives fondées sur l'égalité des sexes et sa généralisation sont indispensables si l'on veut donner au travail en cours une valeur ajoutée.

Dans ce contexte, le REMDH s'est réjoui que la Conférence ministérielle Euro-Med sur le « Renforcement du rôle des femmes dans la société », organisée sous les auspices de la présidence finnoise en novembre 2006, ait pu adopter une plate-forme commune pour la promotion de l'égalité des sexes dans la région. Le plan d'action fait référence aux engagements communs des partenaires du PEM au niveau international, régional et national, notamment dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Les partenaires ont en outre pris l'engagement de réaliser l'égalité des sexes, d'interdire toutes les formes de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes. Enfin, le plan d'action renferme un mécanisme d'évaluation.

## **Activités**

Le REMDH a créé un groupe de travail sur les droits des femmes et est en train d'organiser des cours de formation sur la généralisation de la parité à l'intention des ONG. Le REMDH a aussi été très actif dans la promotion d'un plan d'action énergétique à Istanbul. Le REMDH souhaite consolider et développer ces activités et suggère de:

- Renforcer le travail en réseau et la généralisation de la parité en organisant deux fois par an des réunions du groupe de travail de manière à pouvoir discuter, suivre et mettre en place les activités suivantes :
- promouvoir la généralisation de la parité hommes-femmes et organiser à cet effet des cours de formation à l'intention des organisations des droits de l'Homme et de la société civile ;
- promouvoir la généralisation de la parité au sein des organisations et des organes exécutifs du REMDH ;
- soutenir les campagnes et les initiatives de la société civile portant sur l'égalité des sexes et les droits des femmes (en vue de lever les réserves émises à l'encontre du CEDAW, par exemple) ;
- surveiller le processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, la Politique européenne de voisinage et autres politiques gouvernementales applicables à la région. Le suivi devra concerner en particulier le plan d'action visant à « Renforcer le rôle des femmes dans la société », adopté par les partenaires EuroMed à Istanbul en novembre 2006. A cet égard, le REMDH entend contribuer activement à l'ordre du jour de la conférence de suivi EuroMed qui doit se tenir en 2009 pour faire suite à la conférence d'Istanbul ;

- maintenir une antenne du REMDH en Jordanie afin de considérer la question de la parité des sexes dans la région euro-méditerranéenne.

### 3.1.4 Éducation aux droits de l'Homme (EDH)

#### Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** de ce projet est d'assurer une vaste dissémination d'une culture et des valeurs axées sur les droits de l'Homme dans la région EuroMed au moyen d'activités éducatives.

*L'objectif général* est de généraliser le travail en réseau des ONG des droits de l'Homme dans le domaine de l'éducation et de promouvoir un apprentissage ancré dans les valeurs rattachées aux droits de l'Homme, ainsi qu'à formuler des politiques portant sur ces questions.

#### *L'objectif à court terme* est

- de développer davantage le travail en réseau des ONG des droits de l'Homme actives dans le domaine de l'EDH dans la région euro-méditerranéenne ;
- d'amener les ONG à prendre part de façon systématique à des échanges d'idées sur les méthodologies et les approches liées à l'éducation aux droits de l'Homme ;
- d'amener les ONG à évaluer les politiques publiques relatives à l'EDH et les moyens d'influer sur cette dernière en tant qu'organisations de la société civile.

#### Contexte

Il ne peut y avoir de respect des droits de l'Homme ni de démocratie véritable sans la dissémination d'une culture des droits de l'Homme. Aujourd'hui, il reste beaucoup à faire dans l'ensemble de la région si l'on veut développer une véritable culture des droits de l'Homme, en raison de l'oppression qui règne, des normes à deux vitesses de la *Realpolitik*, du développement insuffisant et des conséquences de la mondialisation.

Une enquête récente réalisée pour le REMDH, *Human Rights Education in the Euro-Mediterranean Region*, fait état d'un certain nombre de pratiques positives parmi les ONG actives dans le domaine de l'EDH. Toutefois, les résultats montrent également que le travail effectué se caractérise par un manque très répandu de cohérence et de durabilité. De nombreuses ONG n'ont pas une vision claire de leur travail ou des stratégies possibles sur le plan pratique. Seules quelques organisations manifestent une approche systématique de la mise au point et de l'adaptation de méthodes pédagogiques dans leur travail, tandis que bon nombre d'entre elles sont mal équipées et n'ont pas les ressources nécessaires pour l'éducation aux droits de l'Homme.

#### Activités

Le REMDH a mis en place un groupe de travail sur l'éducation aux droits de l'Homme qui a encouragé les échanges sur les méthodes pédagogiques et a organisé plusieurs universités d'été destinées aux jeunes militants des droits de l'Homme. La dernière de ces universités d'été a permis de mettre au point un outil d'EDH et d'établir un réseau d'anciens élèves.

Le REMDH a également pris l'initiative de mettre en place un réseau informel d'organiseurs d'universités d'été dans la région euro-méditerranéenne dans le but de faciliter les échanges d'expériences et la collaboration visant l'identification et les échanges de formateurs.

Le REMDH souhaite poursuivre le travail en cours

- en organisant deux fois par an des réunions régionales des groupes de travail, dans le but de :
  - promouvoir le travail en réseau des ONG actives dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme, notamment en cherchant à organiser une série de séminaires consacrés aux problèmes cernés dans le rapport du REMDH sur l'éducation aux droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne ;
  - permettre la discussion et l'échange des méthodes pédagogiques ;
  - discuter et surveiller les politiques publiques en matière d'éducation aux droits de l'Homme ;

- soutenir les campagnes et initiatives de la société civile dans la région ;
- préparer une université d'été annuelle sur l'éducation aux droits de l'Homme qui servira de terrain d'essais pour le travail en réseau et pour la mise au point de méthodes pédagogiques.

Le REMDH souhaite également apporter son appui au réseau informel des organisateurs des universités ainsi qu'aux réseaux informels qui pourraient éventuellement naître des universités d'été en facilitant les contacts et les échanges, ainsi que la tenue de rencontres occasionnelles.

## 3.2 Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains

### 3.2.1 Palestine, Israël et les Palestiniens

#### Objectifs

*Le **cadre droits de l'Homme** de ce projet est l'application intégrale des normes internationales des droits de l'Homme et du droit international humanitaire en ce qui touche à la prévention, la gestion et la résolution des conflits dans le contexte du conflit du Moyen-Orient et l'occupation israélienne.*

*L'**objectif général** est de créer un forum régional de la société civile visant à éveiller les consciences sur la nécessité, pour les gouvernements de l'UE, de la PEV et du PEM, de placer le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire au cœur de leur action en faveur de la paix.*

*L'**objectif à court terme** est de poursuivre plus avant les activités du groupe de travail du REMDH sur la Palestine, Israël et les Palestiniens afin qu'il devienne un forum de premier plan pour la sensibilisation aux droits de l'Homme dans le contexte des politiques de l'UE relatives à Israël et à la Palestine.*

La région méditerranéenne est déchirée par les conflits. De toutes les grandes régions de la planète, elle est celle où l'on compte l'une des plus fortes proportions de réfugiés par habitant. Le conflit qui sévit au Moyen-Orient est celui qui dure depuis le plus longtemps. Il est emblématique de toute la région et la principale pierre d'achoppement du PEM. Comme d'autres conflits, il a souffert de ce que les parties en présence et les grandes puissances ont omis de placer le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire au cœur de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits. La promotion du respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire revêt une importance cruciale pour le Moyen-Orient en particulier et pour la région en général.

Les membres du REMDH conviennent que le REMDH est en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux campagnes en faveur des droits de l'Homme et à l'éveil des consciences en se consacrant en priorité à des initiatives de sensibilisation de lobbying en Europe, en collaboration avec ses membres israéliens, palestiniens, arabes et européens. Le groupe de travail du REMDH sur la Palestine, Israël et les Palestiniens (constitué d'ONG israéliennes, palestiniennes, arabes et européennes), avec ses rapports et ses missions, est peu à peu devenu un point de référence en la matière en Europe. Le travail du REMDH sur la Politique européenne de voisinage par rapport à Israël est également salué par tous.

#### Activités

L'activité consiste à consolider et à développer les activités en cours et implique :

- des réunions du groupe de travail pour renforcer la capacité du groupe de travail sur la Palestine, Israël et les Palestiniens à devenir un outil essentiel pour la promotion d'une approche du conflit et de l'occupation fondée sur les droits de l'Homme ;
- la poursuite de recherches et la publication de rapports portant sur les relations entre l'UE, Israël et la Palestine, dans lesquels on attache une importance particulière à la question des droits de l'Homme dans les territoires occupés et en Israël, ainsi qu'à la façon dont l'UE (y compris le Parlement européen, la Commission, le Conseil et les États membres) considère ces questions et y réagit, et qui renferment également une analyse critique des mesures prises (ou non) par l'UE pour se conformer aux obligations

auxquelles elle a souscrite en vertu de ses propres traités, du droit international et des directives de l'UE sur les droits de l'Homme ;

- de développer l'aptitude des participants (organisations ou individus) impliqués dans le projet à sensibiliser l'opinion dans le cadre du PEM et de la PEV, et à se frayer un chemin dans le dédale des institutions et politiques de l'UE (aussi bien à Bruxelles qu'auprès des délégations de l'UE) ;
- de développer la collaboration avec d'autres organisations de la société civile qui s'occupent de promouvoir le respect des droits de l'Homme, du droit international et du droit international humanitaire dans le contexte de la situation en Israël et en Palestine.

Ces activités mettront l'accent sur la situation à Gaza et seront complétées par des missions si cela s'avère pertinent.

### 3.2.2 Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile

#### **Objectifs**

Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est d'assurer la mise en pratique intégrale des normes internationales relatives aux droits de l'Homme et au droit international humanitaire en ce qui concerne les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, en particulier ceux qui relèvent des Conventions de Genève, de la Convention sur les travailleurs migrants et leurs familles, des protocoles internationaux sur les droits civils et politiques et sur les droits culturels, économiques et sociaux, ainsi que des conventions pertinentes de l'OIT.

L'**objectif général** est :

- de renforcer la collaboration au sein de la société civile régionale en ce qui a trait aux politiques, projets et échanges d'informations concernant les droits des migrants et des réfugiés ;
- d'engager un dialogue avec les gouvernements et les institutions de l'UE sur les questions relatives aux droits de l'Homme, aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ;
- de développer les compétences des organisations locales du Sud de la Méditerranée en ce qui a trait à la gestion des questions relatives aux droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

L'**objectif à court terme** est de pousser plus loin le développement d'une plate-forme de la société civile sur les droits de l'Homme pour faciliter la collaboration au sein de la société civile régionale sur les questions relatives aux droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, y compris par la création de missions d'alerte sur les cas particulièrement notoires de violations des droits des migrants ou des demandeurs d'asile.

#### **Contexte**

La promotion des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile équivaut à placer les préoccupations relatives aux droits de l'Homme au centre des relations EuroMed. Le niveau de protection assuré aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile est un indicateur clé de l'empressement des gouvernements du PEM à placer les échanges humains et l'interaction au-dessus des objectifs de sécurité « douce » à courte vue et à s'engager dans un véritable partenariat. La manière dont est abordée la protection des migrants et des réfugiés est aussi un indicateur de leur volonté de partager les responsabilités et de se conformer aux droits de l'Homme là où ils sont le plus indispensables, c'est-à-dire lorsque les individus se trouvent en situation de vulnérabilité et en danger, et ont besoin d'aide.

Seuls quelques centres ou ONG dans la région du Sud de la Méditerranée se préoccupent de la situation des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. D'autre part, les échanges sont rares entre des acteurs comme les organisations des droits de l'Homme du Sud de la Méditerranée, les organisations européennes qui s'occupent des migrants et des réfugiés, et les conseils de réfugiés européens. Il est indispensable de rapprocher les ONG concernées dans un contexte régional afin qu'elles puissent engager un dialogue sur la façon de gérer la question des migrants et des demandeurs d'asile et d'élargir la capacité des ONG du Sud à gérer ces problèmes.

Le but principal de ce projet est de contribuer au développement d'une « infrastructure » de connaissances et de partenariat sur les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'intention des ONG, d'offrir un espace de discussion et d'échanges sur ces questions, et de préparer des outils de formation et d'éducation capables de contribuer à l'amélioration des compétences dans la région.

### Activités

Le REMDH a déjà mis en place un groupe de travail sur les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. En se fondant notamment sur des rapports de missions sur le terrain et sur la formation aux politiques de l'UE, le groupe de travail a commencé à définir un programme commun. Le REMDH a aussi lancé un instrument centré sur une mission régionale d'alerte sur les migrations et l'asile dont l'action s'exercerait vis-à-vis les cas les plus notoires d'atteintes aux droits des migrants et des demandeurs d'asile. Le REMDH souhaite consolider et développer ce processus, et projette notamment ce qui suit :

- Organiser deux réunions par an du groupe de travail dans la région, dans le but
  - de faciliter l'échanger d'informations à propos du travail des participants et d'accroître leurs connaissances mutuelles au sujet de ce travail ;
  - d'assurer une formation sur les politiques de l'UE et de formuler vis-à-vis ces politiques une réponse conforme aux droits de l'Homme, y compris par le suivi des actions prises à la suite de la réunion ministérielle sur les migrations ;
  - d'identifier des projets qui pourraient être menés conjointement par plusieurs participants ;
  - de suivre les recherches et la publication de rapports sur ces questions ;
- Organiser des rencontres infrarégionales afin de renforcer le travail en réseau au niveau infrarégional ;
- Mettre en place un mécanisme de mission régionale d'alerte sur les migrations et l'asile portant sur les cas les plus notoires d'atteintes aux droits des migrants et des demandeurs d'asile ;
- Rédiger et diffuser des fiches d'information nationales sur les migrations et les réfugiés, ainsi que des bulletins d'information consacrés à ces questions ;
- Maintenir au Maroc une antenne du REMDH qui se consacrerait à la question des réfugiés et des migrations dans la région euro-méditerranéenne.

### 3.2.3 Droits économiques et sociaux

#### Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est la mise en œuvre des normes internationales des droits de l'Homme concernant les droits économiques et sociaux.

*L'objectif général* est la mise en place d'instruments et de mécanismes par la société civile pour suivre l'impact de la zone de libre échange et des programmes MEDA sur les droits de l'Homme dans la région EuroMed.

*L'objectif à court terme* est d'amorcer un processus en vue de former les ONG à une approche des droits économiques et sociaux dans la région qui est axée sur l'action concrète.

#### Contexte

Les droits de l'Homme sont indivisibles, interdépendants et étroitement reliés entre eux. Pour des raisons historiques, les organisations des droits de l'Homme de la région EuroMed ont attaché plus d'importance aux droits civils et politiques qu'aux droits économiques et sociaux. Pourtant, les inégalités sociales et économiques entre les différents pays ou à l'intérieur d'un même pays sont flagrantes. Au cours de la prochaine décennie, la création d'une zone de libre-échange aura un impact considérable sur la condition économique et sociale de la population des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Elle risque – tout au moins à court terme – de porter

atteinte aux droits économiques et sociaux (le droit au travail, au logement, à l'éducation, à la santé, etc.) et, par extension, à la possibilité pour les citoyens d'exercer leurs droits civils et politiques. C'est en ce sens qu'il importe de mettre au point des instruments permettant d'examiner le développement économique et social du point de vue des droits de l'Homme, au niveau international, régional et local tout à la fois.

### **Activités**

Le REMDH a mené plusieurs activités dans le domaine des droits économiques et sociaux. Récemment, il a collaboré avec deux autres instances, Comisiones Obreras et le Forum EuroMed des Syndicats, sur un projet consacré à l'emploi et au droit au travail dans la région EuroMed. Le REMDH se propose d'examiner la possibilité de créer un groupe de travail sur les droits économiques et sociaux, et de se pencher sur les moyens d'intégrer les préoccupations relatives à ces droits dans les activités des autres groupes de travail. En outre, le REMDH entend explorer la possibilité de mettre au point un outil pratique sur les droits économiques et sociaux, dont les ONG de la région pourraient se servir pour prendre des mesures concrètes en vue d'assurer une application plus rigoureuse de ces droits. Ce document comprendrait notamment une référence juridique destinée à mettre en relief la « justiciabilité » des droits économiques et sociaux, et attacherait une importance particulière aux techniques plus générales relatives à la sensibilisation et aux campagnes d'information.

## **4. Communication**

### **Objectifs**

*Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est la création d'outils efficaces, détaillés et transparents pour la diffusion, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des objectifs et des valeurs du REMDH et de ses membres en matière de droits de l'Homme.*

*L'**objectif général** est de formuler et de communiquer efficacement les informations sur les activités et les préoccupations du REMDH et ses membres à l'intérieur du Réseau et en direction des médias, des décideurs politiques et des groupes de la société civile, et aussi de communiquer aux membres les informations sur les développements relatifs aux droits de l'Homme dans leur domaine d'intervention.*

*L'**objectif à court terme** est :*

- *de développer les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif général ;*
- *de développer à cette fin le site web de manière à refléter le travail des membres et les principales questions touchant les droits de l'Homme dans la région, ainsi que le PEM et la PEV.*

### **Contexte**

Le travail en réseau du REMDH nécessite des modes de communication efficaces et pertinents entre les membres et aussi entre le Réseau, la société civile, les médias et les décideurs dans la région euro-méditerranéenne. Toutes les assemblées générales du REMDH ont souligné la nécessité de renforcer le système de communications internes et externes du Réseau afin d'accroître la transparence et d'accroître la participation des membres à ses travaux et d'en faire connaître le contenu aux médias. Elles ont aussi souligné l'importance de faire connaître la position du REMDH sur l'évolution actuelle de la situation des droits de l'Homme.

### **Activités**

Le REMDH prendra les mesures suivantes :

- maintenir au bureau de Copenhague un poste de responsable des communications à plein temps, chargé des communications internes et externes du REMDH ;
- employer au Caire un agent de communications, chargé des relations avec les médias arabes et de gérer les pages du site web du REMDH rédigées en arabe ;
- chercher à identifier les ressources financières qui permettraient d'embaucher un agent des relations avec les médias à Bruxelles ;



- au niveau exécutif, renforcer son travail de surveillance, de réactivité et de communication en direction du monde extérieur sur les préoccupations de la société civile liées à la situation des droits de l'Homme dans la région ;
- publier des bulletins et des lettres d'information contenant des renseignements fournis par les membres et concernant les derniers développements relatifs aux droits de l'Homme dans la région EuroMed, l'UE, etc. ;
- contacter les membres de manière proactive dans le but d'échanger des informations et d'adapter les nouvelles spécifiques à des besoins spécifiques ;
- assurer le développement et la maintenance de son nouveau site web et y ajouter de nouveaux modules thématiques.

## 5. Soutien des membres du Réseau

### 5.1 Solidarité

#### Objectifs

Le **cadre droits de l'Homme** est le respect, par les acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, des principes inscrits dans la « Déclaration sur le droit et la responsabilités des individus, groupes et des organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus » (Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'Homme, 9 décembre 1998)

L'objectif **général** est

- de veiller à ce que les membres du REMDH sachent par expérience que le Réseau constitue pour eux un mécanisme de protection ;
- de faire appel aux instruments axés sur la protection des droits de l'Homme lorsque des membres partenaires du REMDH sont en danger.

L'**objectif à court terme** est d'identifier et de mettre en œuvre des modes de réaction permettant de faire un travail de solidarité systématique lorsque des membres du REMDH ou leur travail sont menacés.

#### Contexte

Le REMDH est convaincu que la solidarité joue un rôle majeur dans la protection des droits de l'Homme et la promotion du travail en réseau, de la coopération et de la cohésion interne. Depuis sa création, le Réseau s'emploie à conforter les liens de solidarité entre ses membres. Il a notamment créé la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme, qui partage aujourd'hui ses locaux.

Le REMDH estime que les organisations et défenseurs des droits de l'Homme qui adhèrent au Réseau doivent se sentir protégés, du fait de leur appartenance à ce dernier, par des actions de solidarité lorsqu'ils sont menacés dans leur personne ou dans leur travail. Le REMDH est très préoccupé, en particulier, par la situation en Algérie, en Syrie et en Tunisie, où (pour diverses raisons) la société civile est plus faible et/ou soumise à des pressions plus intenses.

#### Activités

A cet égard, le REMDH prendra les mesures suivantes :

- embaucher un coordonnateur à plein temps pour gérer les actions de solidarité, notamment en relation avec L'Algérie, la Syrie et la Tunisie, y compris l'organisation de missions à intervalles réguliers et de rencontres avec les défenseurs des droits de l'Homme ;
- accorder à chacun des coordonnateurs au sein du personnel le temps nécessaire pour gérer les interventions d'urgence qui relèvent de son mandat, et mobiliser les groupes de travail dans ces cas-là ;
- rédiger un document conceptuel consacré à sa politique et à ses pratiques en ce qui concerne le travail de solidarité et les actions urgentes ;
- au niveau exécutif, renforcer le travail de surveillance au niveau de l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans la région, et le travail de réaction aux événements ;

- maintenir une collaboration étroite avec la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme.

## 5.2 Formation

### Objectifs

*Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est de créer des outils de formation aux droits de l'Homme qui soient adaptés au contexte de la région euro-méditerranéenne, là où de tels outils n'existent pas, et qui puissent renforcer l'aptitude des militants des droits de l'Homme à œuvrer en faveur des droits de l'Homme dans le contexte euro-méditerranéen.*

*L'**objectif général** est de créer des synergies entre les initiatives de formation et de consolidation des capacités au sein du Réseau et, le cas échéant, de combler les lacunes.*

*L'**objectif à court terme** est de mettre en place une première série de cours de formation tout en visualisant les activités de formation des membres.*

### Contexte

Le REMDH a offert plusieurs cours de formation à ses membres, le plus récent portant sur la Politique européenne de voisinage et la généralisation de la parité hommes-femmes. La formation met l'accent sur les questions relatives aux droits de l'Homme, pertinentes pour la région, et qui ne sont pas traitées ailleurs. Plusieurs membres du REMDH offrent également des formations.

### Activités

Le REMDH prendra les mesures suivantes :

- dresser un état des lieux en ce qui concerne les activités de formation et de consolidation des capacités des membres, et repérer les domaines où des synergies évidentes peuvent être établies ;
- mettre en place des activités de formation et de sensibilisation à la PEV (voir le point 6 ci-dessous) ;
- organiser avec la collaboration des membres un cours de formation consacré à la généralisation de la parité hommes-femmes (voir le point 3.1.3 ci-dessus) ;
- examiner la possibilité de mettre au point un outil pratique portant sur les droits économiques et sociaux dans le contexte euro-méditerranéen (voir ci-dessus).

## 6. Sensibilisation et dialogue

### Objectifs

*Le **cadre droits de l'Homme** est constitué par les instruments de l'UE, de la PEV et du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée (PBUM) relatifs aux normes internationales des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne.*

*L'**objectif général** est de communiquer de manière efficace les politiques et les recommandations du REMDH et de ses membres aux instances concernées de l'UE, de la PEV et du PBUM, de veiller à obtenir leurs réactions et d'engager avec eux un dialogue sur les droits de l'Homme. Il consiste également à veiller à ce que les membres du REMDH soient conscients de ces instances et puissent en tirer parti dans leur action en faveur des droits de l'Homme.*

*L'**objectif à court terme** est de développer davantage les activités de sensibilisation en ce qui a trait à l'UE, à la PEV et au PBUM, et aussi de développer son rôle d'interface entre le REMDH et ces institutions.*

### Contexte

Lorsqu'on travaille dans le contexte des politiques de l'UE, de la PEV et du PBUM, il importe d'intégrer dans ces mécanismes les résultats des activités du REMDH et de ses membres afin de promouvoir la protection des droits de l'Homme sur le terrain.

Le dialogue et la sensibilisation de l'opinion sont d'excellents moyens de promouvoir les droits de l'Homme. Le REMDH porte un regard critique sur les mécanismes du PBUM, de la PEV et de l'UE et accorde une attention toute particulière aux relations bilatérales (entre l'UE et les différents Etats partenaires) car celles-ci se prêtent généralement mieux au changement que les relations multilatérales. Le REMDH a rédigé un guide consacré aux droits de l'Homme dans le cadre processus de Barcelone, de la PEV et de l'UE, et organisé des séances de formation et des réunions publiques consacrées à ces institutions en Egypte, au Liban, en Israël et au Maroc. A cet égard, les membres du REMDH dans plusieurs pays ont manifesté un intérêt de plus en plus vif, et exprimé des critiques tout aussi vives, envers le rôle joué par l'UE et la mise en œuvre (ou l'absence de mise en œuvre) des mécanismes actuels des droits de l'Homme.

### Activités

Le REMDH prendra les mesures suivantes :

- Maintenir une interface entre les mécanismes de l'UE, de la PEV et du PBUM et les membres du Réseau par l'intermédiaire du bureau de Bruxelles, en prévoyant notamment des visites des membres à Bruxelles ; poursuivre la promotion de ses politiques générales et de ses recommandations vis-à-vis le PBUM, l'UE et les gouvernements partenaires ; faire circuler les comptes rendus et les documents de stratégie émis par les groupes de travail et les équipes de mission, et promouvoir leurs recommandations ; diffuser sur le web et au moyen de lettres d'information des renseignements sur les principaux enjeux de la dimension droits de l'Homme du PEM.
- Organiser dans la région des cours de formation sur les instruments des droits de l'Homme de l'UE, du PBUM et de la PEV en vue de renforcer la capacité de la société civile à évaluer de façon critique ces instruments et les politiques des droits de l'Homme des pays du Sud de la Méditerranée. Mettre à jour les matériels didactiques à cet égard.
- Élargir ses activités de sensibilisation et de lobbying relativement aux instruments des droits de l'Homme de la PEV, notamment en rédigeant des rapports et des déclarations de suivi ; dans ce contexte, créer un poste de coordonnateur à plein temps chargé de s'occuper de la PEV (voir à l'annexe 1 une description détaillée des activités dans ce domaine) ;
- Poursuivre sa collaboration étroite avec les ONG établies à Bruxelles.

## 7. Partenariats

### Objectifs

*Le **cadre droits de l'Homme** de cette activité est d'encourager de vastes alliances de groupes la de société civile agissant dans différents milieux et avec des mandats différents, afin qu'ils puissent travailler ensemble sur la base d'une adhésion explicite et pratique aux normes internationales relatives aux droits de l'Homme.*

*L'**objectif général** est de contribuer au développement et au soutien de réseaux formés de groupes de la société civile qui soient efficaces et ancrés les valeurs rattachées aux droits de l'Homme et puissent avoir un impact positif sur la situation des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne.*

*L'**objectif à court terme** est de maintenir et de développer activement des partenariats dans la région, à l'intérieur de la communauté des droits de l'Homme et au-delà.*

### Contexte

Le REMDH estime qu'il est important de collaborer avec des organisations de la société civile qui débordent le cadre de la communauté des droits de l'Homme dans la région, ainsi qu'avec des ONG internationales, et, de cette manière, d'établir des partenariats et de disséminer les valeurs sur lesquelles il fonde son propre travail. Dans le passé, le REMDH a établi une collaboration active avec divers partenaires et a, de son propre chef, mis en place (ou appuyé la mise en place) de nouveaux réseaux comme la Fondation euro-méditerranéenne de

soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (REMDH), la Plate-forme euro-méditerranéenne des ONG et le réseau d'ONG danoises créé en vertu de l'Initiative arabe.

Le Réseau a également établi un mécanisme de collaboration avec ses membres marocains et avec le Conseil consultatif des droits de l'Homme du Maroc en vue de la rédaction d'un plan national pour les droits de l'Homme et la démocratie.

Le REMDH a cherché à former une vaste alliance – et à entreprendre un travail de sensibilisation – avec les organisations internationales et les autres ONG, les syndicats, les groupes qui travaillent sur l'environnement et le développement, de même qu'avec les groupes confessionnels, à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

### **Activités**

Le REMDH prendra les mesures suivantes :

- continuer de soutenir et d'héberger la FEMDH ;
- soutenir la Plate-forme euro-méditerranéenne des ONG afin qu'elle devienne une chambre d'échanges efficace pour les réseaux euro-méditerranéens d'organisations de la société civile ;
- continuer d'appuyer la rédaction d'un plan national pour les droits de l'Homme et la démocratie au Maroc ;
- maintenir et renforcer des relations avec les organisations internationales des droits de l'Homme comme Amnesty International, Human Rights Watch, la FIDH, l'OMCT, etc.
- poursuivre la création de partenariats avec les syndicats professionnels, les fondations publiques et privées, les organisations confessionnelles ;
- développer des relations avec d'autres forums favorisant le dialogue sur les valeurs et les normes des droits de l'Homme, tels que forums sociaux et plates-formes politiques.

## **8. Organes exécutifs et participation des membres**

### **Objectifs**

*Le cadre droits de l'Homme est de fournir aux organes exécutifs les moyens, les ressources et les capacités nécessaires pour leur permettre de réaliser les objectifs du REMDH et de refléter les valeurs sur lesquelles s'appuie le Réseau.*

#### **L'objectif général est**

- *d'appliquer les statuts et règlements du REMDH de manière transparente et démocratique, et d'assurer la participation des membres en mettant en œuvre le programme du REMDH ;*
- *de veiller à la généralisation de la parité hommes-femmes au sein du REMDH ;*
- *de veiller à ce que la volonté des membres du REMDH et sa stratégie soient en accord.*

#### **L'objectif à court terme est**

- *d'appuyer et de développer le travail des organes exécutifs du REMDH ;*
- *de développer davantage les pratiques internes de communication de façon à assurer la transparence et l'appropriation de la prise de décisions ;*
- *de mettre au point une politique relative à la généralisation de la parité hommes-femmes.*

### **Activités**

- Tenir l'Assemblée générale du REMDH en 2008 en mettant l'accent sur les tendances récentes qui ont un impact sur les droits de l'Homme, et sur la façon d'y apporter une réponse ;
- organiser trois réunions du Comité exécutif ;
- organiser trois réunions par an d'un comité d'orientation dans le but de superviser la gestion au quotidien du secrétariat et d'assister le président dans son rôle de « président actif » ;
- organiser une réunion annuelle des animateurs, référents politiques et coordinateurs des différents groupes de travail du REMDH ;

- définir et mettre en place une vérification des pratiques du REMDH en matière de genre et mettre au point une politique de généralisation de la parité hommes-femmes basée sur les résultats ;
- réviser les statuts du REMDH de façon à tenir compte de son évolution ;
- définir une politique proactive vis-à-vis les nouvelles candidatures et de s'assurer des ressources nécessaires dans cette perspective

## 9. Administration

### Objectifs

*Le cadre droits de l'Homme de cette activité est de mettre en place une administration efficace et habile, qui permettra au REMDH de réaliser pleinement sa mission, sa vision et ses objectifs.*

*L'objectif général est de fournir un soutien administratif dans tous les domaines de l'activité du REMDH, pour permettre au Réseau de réaliser pleinement sa stratégie.*

*L'objectif à court terme est de mettre en place les structures nécessaires à la réalisation du programme de travail du REMDH et de renforcer sa capacité à répondre proactivement à l'évolution des circonstances dans la région.*

### Contexte

Le REMDH cherche à soutenir ses activités grâce à une administration engagée, professionnelle et efficace, sensible au dialogue interculturel, aux besoins de ses membres et à l'environnement dans lequel ils œuvrent.

### Activités

Le REMDH s'emploiera à :

- consolider sa nouvelle structure organisationnelle, développer ses procédures administratives et financières, et embaucher le personnel nécessaire à son développement, et ce, de manière transparente ;
- assurer au REMDH un financement diversifié et à long terme, et à développer une stratégie en ce sens ;
- renforcer les trois antennes du REMDH dans le Sud (Amman, Le Caire et Rabat), de même que le bureau de Bruxelles ;
- mettre en œuvre un plan de développement du personnel.